



Grâce-Hollogne, le 30 mai 2017

**Association des copropriétaires de la Résidence
« La Chaussée » sis Chaussée de Tongres, 382 à 4000 Rocourt
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/05/2017**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir, ci-après, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires de la résidence précitée, qui s'est tenue le 30 mai 2017 à 19h00 **au sein du Bureau BART sis rue de l'Hôtel Communal 57 à 4460 Grâce-Hollogne.**

La séance est ouverte à 19h05.

Président de l'Assemblée Générale et du bureau : Mr Verhoeven est élu à l'unanimité.

RESUME DES DISCUSSIONS ET DECISIONS PRISES

A. Vérification de la liste des présences, communication des procurations et mandats :

Sont présents ou valablement représentés : 3 propriétaires sur 4, totalisant 9220 quotités sur 10000.

Le double quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est valablement constituée pour délibérer des points à l'ordre du jour.

B. Approbation des comptes de l'exercice 2015-2016, décharge au syndic et aux vérificateurs aux comptes :

Les comptes de l'exercice 2015-2016 sont approuvés à l'unanimité, la décharge est donnée au syndic et au vérificateur aux comptes.

C. Election statutaire :

- 1. Election du syndic – implication financière – mandat à donner à un copropriétaire en vue de signer le contrat du syndic :**

Le bureau B.A.R.T. est reconduit à l'unanimité pour une durée de trois ans, sans indexation d'honoraires jusqu'au 30 novembre 2019, et ce pour un coût mensuel de 224.18 €.

Le mandat est donné à M. Verhoeven pour la signature du contrat.

2. Conseil de Copropriété : personne ne souhaite se présenter.

3. Vérificateur aux comptes : Madame Malpas est élue à l'unanimité et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

D. Mandats spécifiques à allouer aux membres du Conseil de Copropriété (quorum de 75%) :

Sans objet cfr point C.2

E. Information quant à la sous-numérotation des appartements de la Résidence :

Le syndic placera les nominettes sur les parlophones et sur les boîtes aux lettres. Les propriétaires préciseront la sous-numérotation des appartements à leur locataire.

F. Evacuation des encombrants se trouvant dans les sous-sols, discussion et approbation :

Il est décidé à l'unanimité que si les objets se trouvant en sous-sol ne sont pas évacués pour le 20/06/2017, le syndic évacuera l'ensemble aux frais de la copropriété.

G. Analyse des contrats en cours :

✓ **Assurance**

Le fournisseur actuel est Allianz.

L'échéance du contrat est fixée au 27/01/2018 pour un coût annuel de 1287.91 €

✓ **Entretien des extincteurs**

Le fournisseur actuel est Dimex Technics et l'échéance du contrat est fixée au 01/04/2026. Le syndic a négocié les coûts à 9,22 € HTVA (DTL 6 L).

H. Présentation des estimations budgétaires pour les travaux de ventilation et pour réaliser le bardage sur le pignon mitoyen :

Jusqu'à une prochaine demande, la réalisation du bardage est suspendue.

Il est demandé au syndic de réaliser des devis pour compartimer les gaines techniques (ventilation >< cheminée) et rendre commune l'extraction de la ventilation avec extracteur équipé de capteurs hygrométrique et/ou de présence. Il est demandé au syndic un devis pour compartimer appartement par appartement afin de privatiser la ventilation. Les finitions seront gérées par les propriétaires (pas d'offre).

I. Mandat à donner à l'architecte pour introduire l'autorisation urbanistique pour la réalisation du bardage :

Il est décidé à l'unanimité de ne pas mandaté l'architecte pour le bardage jusqu'à une prochaine instruction.

J. Fonds de roulement et réserve, présentation du budget annuel et approbation :

Fonds de roulement : un budget annuel de 6000,00 € est voté à l'unanimité. Ce montant sera réparti en fonction des quotités et appelé trimestriellement. Le syndic enverra les factures chaque trimestre.

Fonds de réserve : un budget annuel de 7500 € est voté à l'unanimité. Ce montant sera réparti en fonction des quotités des appartements de Madame Thirion et Messieurs Daemen et Thonnon et appelé trimestriellement. Le syndic enverra les factures chaque trimestre.

K. Proposition d'un règlement d'ordre intérieur, discussion et prise de décision :

Le ROI proposé est accepté à l'unanimité.

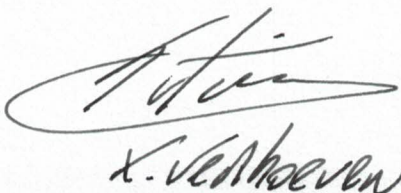
L. Lecture du procès-verbal et approbation :

Le procès verbal a été lu et est approuvé à l'unanimité.

Tous les points portés à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h45.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent procès-verbal et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le syndic
Thibaut Remy



X. Verhoeven